

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009376

124660

U8
ECU

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 345

Société :

R.A.M

adhérent
works

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELMONTAWAKIL VEUVE EDDOSSI Rhaddony

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0664641733

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/08/2022

Nom et prénom du malade : EDDOSSI Rhaddony Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 02/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNPD N° : AA-215/2019



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-725029

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

345

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0664641733

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Dr. Najib GARTI

CARDIOLOGUE - RYTHMOLOGUE

Centre Al Mawadda
1 Bd. Franklin Roosevelt (Ex. Bd. Mly. Rachid) Casa

10520 Casablanca - Tel. : 05 22 45 45 00 - Fax : 06 61 24 30 06

Date de consultation :

08/08/2012

Nom et prénom du malade :

El moutawakil

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/08/2012

Signature de l'adhérent(e) :

Najib Garti

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-725029

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 345

Nom de l'adhérent(e) : El MOUTAWAKIL

Total des frais engagés : 0000

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/08/2008 Cas 976G 2008			1000 DA	Dr. Najib GARNI CHIROLOGIE-RTT Casablanca 05/10/08 INAH

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DE LA BOURGOGNE Mme M. MOUDI Bd Med El MANSI Assabance - Tel. 03 22 27 52 22	 02/03/2022	 666,30

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

— VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



PHARMACIE DE L'AVENIR
Mme DAOUDI
100, Bd Med El Meknassi Bourgogne
Casablanca - Tél. 05 22 27 22 31

Dr Najib GARTI

Cardiologue - Rythmologue

Pace Maker

Défibrillateurs

Cryoablation de la Fibrillation auriculaire

Traitement des troubles du rythme par Radiofréquence

Echocardiographie Doppler Couleur
Epreuve d'effort

Holter tensionnel et rythmique

Diplômé de la faculté de médecine de Limoges (France)

Sur Rendez - Vous

Gsm : 0661 24 30 06

Casablanca, le 02/8/2022

Mr (Mme)

A. Espraz K Webby

11065x2
- Serthine (CV) 14')

2x200 Convayl (CV) 2/4)

2x200 Kardigic 75 mg 1/4

4x45x3 Rehogramyl :

14000 sds 20

- ARGO : 20



Dr. Najib GARTI
CARDIOLOGUE - RYTHMOLOGUE

Franklin Roosevelt (Ex Bd. Mly. Rachid) - Casa
Patente N° 35615328 - IF 40713811 - INPE 091066621 - ICE 001584040000063
Tél / 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88

E-mail : garti.naj@hotmail.fr - Site : www.cvarythmologie.com

305 19, Bd. Franklin Roosevelt, Anfa (Rez de chaussée Clinique Val D'anfa) - Casa
Patente N° 35615328 - IF 40713811 - INPE 091066621 - ICE 001584040000063
Tél / 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88

LOT : 7000
UT-AV : 02 - 25
P.P.V : 30DHS50

ARGO[®]

Alginate de sodium/Bicarbonate de sodium

250 ml

Suspension
buvable

Voie orale

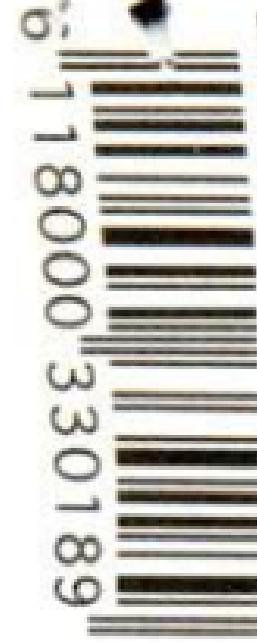
PPV (DH) :

LOT N° :

UT.AV. :

LOT : 211318
PER : 04-2024
PPV : 140,00DH

Sertraline GT * 50 mg
30 comprimés pelliculés
dosage à 50 mg



6 118000330189

٥٠ ملء
سيبريليت حبوب
٥٠ ملء

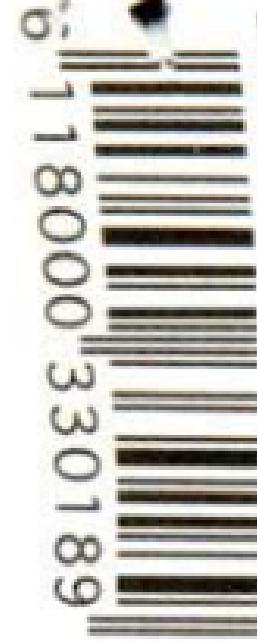
عن طريق الفم

٣٠ قرصاً ملبيساً من فضة ٥٠ ملء

FARMOZ
DISTRIBUIDOR
INTERNACIONAL

1960

Sertraline GT * 50 mg
30 comprimés pelliculés
dosage à 50 mg



118000330189

٥٠ ملء
سيبريلين جي زيت

عن طريق الفم

٣٠ قرصاً ملبيساً من فضة ٥٠ ملء

FARMOZ
DISTRIBUIDOR
INTERNACIONAL

1960

عن طريق الفم

20 كبسولة لينة

6 118001 100293

ميتوسباسميلا®

سترات أفالرين 60 ملغ سمتكون 300 ملغ

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca



11-2024

VN8973

LOT / رقم الصنعة /

FAB / المصنع /

EXP / تاريخ الصلاحية /

مايوني سيندلر

ميتوسباسميلا®

عن طريق الفم

20 كبسولة لينة

6 118001 100293

ميتوسباسميلا®

سترات أفالرين 60 ملغ سمتكون 300 ملغ

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca



11-2024

VN8973

FAB / ت. الصناعي
EXP / ت. الصنع

LOT / رقم الصناعة

مايوني سيندلر

ميتوسباسميلا®

عن طريق الفم

20 كبسولة لينة



ميتوسباسميلا®

سترات أفالرين 60 ملغ سمتكون 300 ملغ

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca



11-2024

VN8973

LOT / رقم الصنعة /

FAB / المصنع /

EXP / تاريخ الصلاحية /

مايوني سيندلر

ميتوسباسميلا®

COVARSYL®

PérimlopriLarginine

Comprimés pelliculés sécables

5 mg

30

Comprimés pelliculés sécables



9€,00